Communauté de Communes de Desvres-Samer

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 06 NOV. 2018

Le Président,

Claude PRUDHOMME

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C14

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

LACRES

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET LE 6 NOVEMBRE 2018

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)

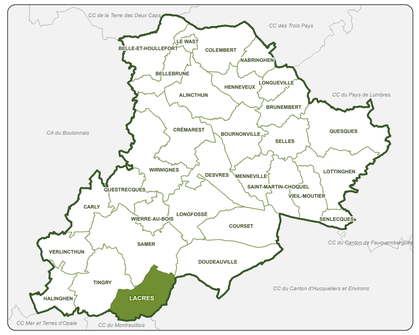

Information :
En plus des dispositions représentées au Plan règlementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa retrait gonflement des sols argileux
- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement
- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain…)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL

Habillage cadastre
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bati Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 000
0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2018, ©IGN - BD TOPO® 2015, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2018

SAMER
DOUDEAUVILLE
TINGRY
le breuil
le château rouge
le château gris
le moyen bois
dalles
heurtevent
beauvois
la verte voie
fassurne
lacres
CC du Haut Pays du Montreuillois
CA des Deux Baies en Montreuillois

LACRES